

COMMUNE DE BRUGES-CAPBIS-MIFAGET

Réunion du conseil municipal du 19 octobre 2017

Présents : MM. François Lescloupé, Philippe Caussé, Christian Habarnau-Milhé, Michel Toulet-Blanquet, Frédéric Pouyoune-Horgue, Mmes Sophie Cheam, Sophie Escudé-Quillet, Annie Latapie, Marie-Claude Aubuchou et Marie-Pierre Vitiello.

Absents ou excusés : Laurent Aubuchou-Aurouix, Jean-Bernard Peyhorgue (procuration à Christian Habarnau-Milhé), Michel Ithurbide (procuration à Philippe Caussé), Jean-Pierre Hourcq et Candice Duplex

Secrétaire de séance : Sophie Cheam

La séance est ouverte à 19 heures 10.

Aménagement de la Rue de la Poste (Réseaux et aménagements)

Le SDEPA demande au conseil municipal de délibérer sur les montants définitifs des coûts.

Montant total de la part communale : 46 964,87 € qui sera financée par un emprunt contracté par le biais du SDEPA (taux préférentiels) à compter de 2019. Les frais de gestion d'un montant de 5 566,74 € seront réglés sur le fonctionnement en 2018.

- Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire : 31 785 € avec part communale de 15 393.29€

La délibération est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

- Enfouissement de réseaux : 106 836,52 € avec part communale de 21 840,27 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

- Génie civil France Télécom : 14 206.71€ avec part communale de 9 731.31€

La délibération est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

Restauration du tableau *Le Christ couché*

Rappel : ce tableau est inscrit au titre des monuments historiques depuis mai 2016. Sa rénovation est effectuée avec une subvention de l'Etat de 30 %. La part restant à la charge de la commune est de 1 526 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

Adhésion de la commune de Labatmale à la CCPN

Le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la commune de Labatmale en juillet 2017. Il est demandé à chaque conseil municipal des communes adhérentes de délibérer pour avis.

Avis favorable à l'unanimité (12 voix pour).

Décisions modificatives et virements de crédits

- Voirie 2016 : Sur le budget 2017 un montant de 50 000 € était prévu en dépenses d'investissement ; sur demande du trésorier, il convient de transférer 47 000 € en dépenses de fonctionnement.

- En raison des aléas climatiques survenus à la fin du mois d'août et la nécessité d'aménagements, 15 000 € supplémentaires s'avèrent nécessaires pour la voirie en section de fonctionnement.

Cette somme est compensée en recettes par des rentrées imprévues (vente de bois, assurances et taxe sur les droits de mutation), il convient d'opérer le virement de crédit correspondant.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité (12 voix pour).

La séance est levée à 19 heures 55.